
Comité technique ministériel du 3 octobre 2017 – Relevé synthétique des échanges

Présents :

Madame Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, Monsieur Marc SCHWARTZ, Directeur de cabinet, Madame Laurence TISON-VUILLAUME, Directrice adjointe de cabinet
Monsieur Hervé BARBARET, Secrétaire général, Monsieur Arnaud ROFFIGNON, Secrétaire général adjoint, Madame Ann-José ARLOT, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, Monsieur Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines, Madame Régine HATCHONDO, Directrice générale de la création artistique, Monsieur Martin AJDARI, Directeur général des médias et des industries culturelles, Monsieur Laurent ROTURIER, Président de l'association des DRAC, Monsieur Loïc DEPECKER, Délégué général à la langue française et aux langues de France, les représentants des directions générales d'administration centrale, les experts de l'administration
Mesdames et Messieurs les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD Culture solidaires, du SNAC-FSU et de la liste commune UNSA/CFTC, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le mardi 3 octobre 2017 et a valablement pu délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel. Un représentant de la liste commune UNSA-CTFC a été désigné secrétaire adjoint de séance (Jean-Luc SARROLA)

NB : *Ce relevé synthétique des échanges ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.*

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

1- Intervention de Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, sur la politique d'éducation artistique et culturelle ;

Conditions de travail, bien-être au travail

2- Projet CAMUS : répartition des services de l'administration centrale (*pour information*) ;

Organisation et fonctionnement de l'administration

3- PLF 2018 : incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (*pour information*) ;

Conditions de travail, bien-être au travail

4- Baromètre social (*pour information*) ;

Politiques sociales de l'employeur

5- Protection sociale complémentaire (*pour avis*) ;

6- Approbation des procès-verbaux des CTM des 27 septembre 2016, 22 novembre 2016, 31 mars 2017 et 18 avril 2017 (*pour avis*) ;

7- Réforme des écoles nationales supérieures d'architecture (*pour information*) ;

8- Tableau de suivi (*pour information*) ;

9- Questions diverses.

Point 1 : Intervention de madame Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture

La Ministre de la Culture présente aux représentants du personnel la lettre de mission qu'elle a reçue du Premier ministre le 9 août dernier, cette lettre constituant sa feuille de route ministérielle. Elle s'articule autour de 6 priorités :

- Offrir à tous un accès à la culture ;
- Favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires ;
- Contribuer à la refondation de l'Europe, de la francophonie et de l'action culturelle internationale;
- Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle;
- Conforter un modèle démocratique fondé sur l'indépendance, le pluralisme et le dynamisme des médias et de l'audiovisuel public;
- Mettre en œuvre une politique culturelle globale et innovante dans ses modes d'action.

Ces priorités se retrouvent dans le projet de loi de finances pour 2018, avec un budget pour la Culture préservé et conforté, l'ensemble des moyens alloués (crédits budgétaires, taxes affectées, dépenses fiscales) en faveur de la Culture s'élevant à environ 10 milliards d'euros.

À la suite de l'intervention de la ministre de la Culture, les représentants du personnel font part de leurs remarques sur la feuille de route ministérielle. Un échange s'ensuit sur l'éducation artistique et culturelle.

Le directeur de cabinet de la Ministre présente les grandes lignes d'"*Action publique 2022*", qui incarne la démarche de modernisation portée par le Gouvernement durant le quinquennat.

Point 2 : CAMUS : répartition des services de l'administration centrale

La Ministre de la Culture introduit le point portant sur le regroupement des services de l'administration centrale en réaffirmant l'importance pour le ministère de ce projet qui permet le maintien de l'administration centrale au cœur de Paris.

Le secrétaire général du ministère présente les enjeux du projet CAMUS et les 3 options de répartition des services envisagées entre les trois implantations retenues (Valois, Bons-Enfants et le Quadrilatère des archives).

La Ministre de la Culture fait part de sa préférence pour la première option présentée, en l'occurrence, celle prévoyant notamment l'implantation de la DGCA sur le site du Quadrilatère des archives et l'installation du Services des musées de France (SMF/DGP) dans l'immeuble des Bons-Enfants. Cette hypothèse doit permettre de minimiser l'impact des déménagements sur les agents, assurer dans de bonnes conditions l'installation des services et répondre aux besoins exprimés par les services.

Les représentants du personnel expriment leurs positions.

La Ministre de la Culture rappelle le cadre de concertation dans lesquels se sont déroulés les échanges entre l'administration et les organisations syndicales représentatives du ministère. Les représentants du cabinet de la ministre et de l'administration apportent des réponses aux interrogations suscitées par le projet pour les membres du comité technique.

La Ministre de la Culture conclut ce point en confirmant sa préférence pour la première option et demande de présenter cette décision aux agents du ministère. Les prochaines étapes portant sur la répartition plus fine des agents seront initiées dès le premier semestre 2018.

La Ministre de la Culture délègue la présidence du comité au directeur de cabinet.

Point 3 : PLF 2018 : incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire

Le directeur du cabinet présente les grands déterminants du Projet de loi de finances 2018, notamment en matière d'emplois et de masse salariale. Il évoque particulièrement l'enveloppe catégorielle et indemnitaire dont le niveau en 2018, exceptionnel (9,6 M€), permettra d'accompagner la modernisation des ressources humaines du ministère.

Le secrétaire général du ministère détaille le plan catégoriel et indemnitaire qui s'articule autour de deux principales mesures, l'enclenchement d'un plan de rattrapage indemnitaire (7,1 millions d'euros sont prévus en 2018) et la revalorisation indiciaire (2,5 millions d'euros), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Les représentants du personnel font part de leurs premières analyses des perspectives budgétaires présentées, en particulier, sur l'annonce faite par la Ministre de la suppression de 160 emplois en 2018 à la fois en titre 2 (personnels rémunérés par le ministère) et titre 3 (personnels rémunérés par les établissements publics), sur l'évolution de la masse salariale, des dotations dédiées à la formation et à l'action sociale et de l'enveloppe catégorielle. S'agissant de la mise en œuvre du

protocole PPCR et du RIFSEEP, l'administration est interrogée sur le calendrier de la déclinaison au niveau ministériel de ces réformes.

Les représentants du secrétariat général confirment que les budgets dédiés à la formation, à la rénovation des logements de fonction et à l'action sociale seront confortés ou augmentés en 2018. Par ailleurs, les agents de 42 établissements publics administratifs bénéficieront de l'action sociale interministérielle à compter du 1^{er} janvier 2018, cette mesure ayant été décidée à la suite du bilan réalisé dans le cadre du Comité national d'action sociale sur l'action sociale dans les établissements publics administratifs.

Des documents de suivi de la mise en œuvre du RIFSEEP et du protocole PPCR seront adressés aux membres du comité avant la fin de la semaine et mis en ligne sur sémaphore. Un groupe de travail sur la filière administrative se tiendra d'ici fin octobre.

Un nouvel échange s'ensuit notamment sur les emplois et leur trajectoire et la mise en œuvre du RIFSEEP selon les filières, les corps et les services.

Un point sur le rapport annuel de performance sera présenté lors d'un prochain CTM.

Point 4 : Baromètre social

Le secrétaire général présente les objectifs et le cadre méthodologique et calendaire associés à la mise en œuvre du baromètre social au sein du ministère de la Culture. Cet outil, permettant notamment d'objectiver le ressenti des agents, doit contribuer à donner des éclairages utiles pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie ministérielle et de la stratégie RH. Une mission a été confiée à Jean-Pascal LANUIT pour piloter la mise en place de ce baromètre social. Le ministère bénéficiera, via le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, du concours d'un prestataire externe pour son élaboration (TNS Sofres).

Les représentants du personnel expriment leurs positions.

La directrice adjointe du cabinet précise l'approche définie par la ministre, une réelle méthode d'écoute, dont le baromètre sera un vecteur supplémentaire. Le projet du questionnaire du baromètre sera adressé aux membres du CTM avant lancement de l'enquête.

Les représentants du secrétariat général apportent des précisions sur le périmètre retenu, le calendrier de mise en place et assurent les représentants du personnel du caractère anonyme de l'enquête.

Point 5 : Protection sociale complémentaire

Le secrétaire général adjoint rappelle le cadre du nouveau référencement des organismes qui seront chargés de la couverture complémentaire des agents et les enjeux associés en matière d'attractivité des prestations offertes aux agents. Il précise les points de consensus et de discussions avec les représentants du personnel dans le cadre des réunions de concertation tenues préalablement à la séance du CTM. Il présente le résultat de l'appel d'offres et les trois organismes retenus (MGEN ; INTERIALE ; CNP Assurances). Les nouvelles offres seront plus attractives en termes notamment de garanties ou de tarifs – quel que soit l'organisme choisi par les agents – que celles ouvertes au titre du précédent référencement. Après le CTM, seront signées les conventions entre le ministère et les trois organismes pour une mise en œuvre effective à compter du 1^{er} janvier 2018. Une communication adaptée sera faite en direction de l'ensemble des agents.

Les représentants du personnel font part de leurs observations sur la démarche engagée, ses résultats et les offres proposées. Elles souhaitent être informées sur les conventions qui vont être signées entre le ministère et les organismes. La directrice adjointe du cabinet donne son accord.

Les représentants du secrétariat général répondent notamment sur la participation de l'employeur et sur les caractéristiques des offres.

Les représentants du personnel procèdent au vote :

- Pour : /
- Contre : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix).
- Abstention : SUD-Culture Solidaires (3 voix)

Point 6 : Approbation des procès-verbaux des CTM des 27 septembre 2016, 22 novembre 2016, 31 mars 2017 et 18 avril 2017

Sous réserve des amendements demandés en amont ou au cours de la séance du 3 octobre 2017 :

Approbation du PV du CTM du 27 septembre 2017 :

- Pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture Solidaires (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix)
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation du PV du CTM du 22 novembre 2017 :

- Pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture Solidaires (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix)
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation du PV du CTM du 31 mars 2017 :

- Pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture Solidaires (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix)
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation du PV du CTM du 18 avril 2017 :

- Pour : CGT-Culture (7 voix) ; CFDT-Culture (3 voix) ; SUD-Culture Solidaires (3 voix) ; SNAC-FSU (1 voix) ; liste commune UNSA-CFTC (1 voix)
- Contre : /
- Abstention : /

Point 7 : Réforme des écoles nationales supérieures d'architecture

Le secrétaire général et la directrice chargée de l'architecture informent les membres du CTM de l'état d'avancement de la réforme des écoles nationales supérieures d'architecture, les différentes étapes à franchir avant une publication, prévue en fin d'année 2017, des textes réglementaires permettant la mise en œuvre de cette réforme.

En réponse aux questions des représentants du personnel, la directrice adjointe du cabinet évoque les éléments juridiques justifiant une consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche art et culture (CNESERAC) sur les textes réglementaires. Elle s'engage à étudier la possibilité d'associer un représentant de chaque organisation syndicale représentative au ministère de la culture à la séance du CNESERAC qui, réuni en formation réduite, examinera le 17 octobre prochain ces textes.

Elle confirme que les textes réglementaires soumis, de nouveau, au Conseil d'État, seront ceux issus de la consultation du CTM au printemps dernier.

Point 8 : Tableau de suivi

Il a été procédé à une lecture du tableau de suivi des précédents CTM et à l'examen de chacun de ces points.

Point 9 : Questions diverses

L'administration a réceptionné une question diverse d'une organisation syndicale (CGT-Culture) portant sur l'absence d'ouverture d'une négociation relative aux points de revendications inscrits dans les préavis de grève du SNMD pour le 12 et le 21 septembre 2017.